



ADMINISTRATION MUNICIPALE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

**DELIBERATION N° 087 - 12- 2021 - Direction Cadre de Vie Direction de la Voirie & Aménagement Urbain des Finances**

**PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE TROTTOIRS SUR LA RD 53 – AGGLOMERATION DE L'ABONDANCE DIT ROUTE DE TAKAMAKA (DU PR 4+000 AU PR 4+485)**

*(La commission travaux et aménagement, environnement et agriculture a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents)*

**Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

22 DEC. 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 Novembre 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents ..... 29

Représentés ..... 04

Excusés ..... 0

Absents ..... 6

Total des votes .... 33

*Le Maire,*

**P. SELLY**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le samedi 4 décembre à 9 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET – Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Marie Michèle MARIAYE - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENTS :** Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON - Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Hans DIJOUX –

**Secrétaire de séance**

Angélique PEDRE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20211222-DEL087122021-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2021

Le Président informe l'Assemblée que la portion de la Route Départementale N° 53 (dit route de Takamaka) qui traverse la nouvelle agglomération de l'Abondance n'offre pas toutes les conditions de sécurité particulièrement pour les piétons, car il n'existe aucun trottoir à ce jour, le long de cette portion.

Il lui rappelle qu'elle avait adopté la création de cette agglomération (séance du 24/10/2020) dans le but d'abaisser la vitesse de circulation sur cette chaussée en ligne droite (bordée d'habitations), et vous avez interpellé depuis l'U.T.R sur l'opportunité, et la nécessité de réaliser, à minima que d'un seul côté, un trottoir sur cette portion de route en vue d'offrir une partie aménagée de l'infrastructure routière pour les modes doux.

Le Conseil Départemental de la Réunion a proposé à la Ville de participer financièrement, au programme de travaux. Le projet de convention qui est proposé *in extenso* détaille les prestations de ce programme de travaux qui viseront notamment à :

- Créer en entrée d'agglomération des trottoirs et quelques places de stationnement à hauteur de l'école primaire, et du petit commerce de proximité ;
- Réaliser une plateforme surélevée particulièrement au droit du carrefour RD.53 / Chemin de l'Abondance pour sécuriser les flux piétons ainsi que les arrêt-bus ;
- Aménager une continuité du cheminement piétons qui reliera dorénavant l'opération de la SEMAC de 19 logements « Z'Ironnelles » à l'école « Alexis De Villeneuve » ;
- Refaire le revêtement de chaussée (tapis d'enrobés).

Par conséquent le Président propose à l'Assemblée :

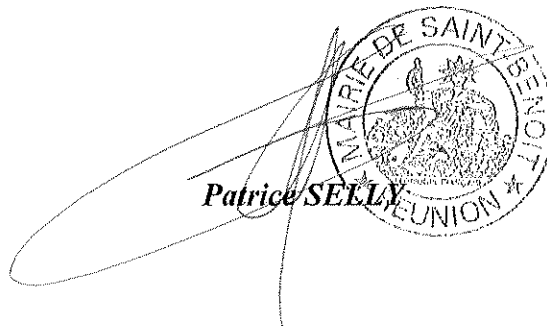
- d'approuver le principe du cofinancement par la ville de ce projet de sécurisation de cette portion du RD53 en traversée d'agglomération de l'Abondance ;
- de l'autoriser, ou d'autoriser l'adjoint délégué, à signer la convention ad hoc avec le Conseil Départemental de la Réunion qui est joint en annexe ;
- de l'autoriser à inscrire au budget 2022 de la ville notre participation qui s'élève à : 89.000,00 € T.T.C (*dont le détail par poste se trouve joint en annexe*) ;
- de l'autoriser, ou d'autoriser l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces y afférentes.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire,*

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Patrice SEELY". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT BENOÎT" at the top and "REUNION" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown, a shield with a cross, and a banner. The signature overlaps the stamp.